

éditions
LE FONDS BELVAL

6 avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN-13: 978-2-9599746-2-5

bilan 2007

rapport d'activités
du Fonds Belval

bilan 2007



**rapport d'activités
du Fonds Belval**

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-18
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	19-19
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	20-21
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	22-23
05	LA LOI DU 25 JUILLET 2002	24-25
06	COMPTES ANNUELS 2007.....	26-36
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISE	26-27
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2007.....	28-30
	ANNEXE	31-36

Impressum:**LE FONDS BELVAL**

6, avenue des Hauts Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300

Email : fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Impression: Imprimerie Kremer-Muller & Cie, Foetz

Esch-sur-Alzette, juillet 2008



Germain DONDELINGER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

Les travaux réalisés en 2007 ont concrétisé le projet de la Cité des Sciences. Ces travaux se situent à plusieurs niveaux :

1. établissement des programmes de construction pour les infrastructures universitaires
2. implantation urbaine des bâtiments
3. concours internationaux d'architecte
4. exécution de projets entamés

L'établissement des programmes de construction pour les infrastructures universitaires et les centres de recherche publics est un travail peu visible et complexe mais indispensable. L'évolution de la toute jeune université luxembourgeoise est difficilement prévisible, les bâtiments à construire doivent présenter suffisamment de flexibilité pour prévenir le développement futur.

Pendant l'année écoulée, le Fonds Belval, en coopération avec les différents départements des deux facultés et les instituts de recherche, a finalisé une grande partie des programmes de construction de la Cité des Sciences. Le premier bâtiment sera la Maison du Savoir qui contiendra les équipements centraux de l'université : auditoriums, salles de séminaires, accueil étudiants, administration centrale et Rectorat. Le concours de la Maison du Savoir a été jugé au mois de mai 2007. L'architecte est désigné, le projet est en bonne voie, sa réalisation devrait débuter fin 2008. L'architecture emblématique de la

Maison du Savoir jouera son rôle comme «landmark» à côté des hauts fourneaux et de la banque Dexia.

Le concours de la Maison du Savoir portait non seulement sur l'architecture du bâtiment, mais également sur l'implantation et le contexte urbanistique du site. En effet, pour répondre aux nouvelles données générées par la précision des programmes de construction, l'urbanisme de la Terrasse des Hauts Fourneaux a dû être repensé. Lors de l'établissement du Masterplan en 2000, les informations sur le futur campus universitaire étaient encore assez sommaires. L'université, dans sa forme actuelle, n'existait même pas. Dans de nombreuses réunions de travail et de workshops l'aménagement urbain de la Terrasse des Hauts Fourneaux a été adapté et a donné lieu au plan d'implantation présenté à la Chambre des Députés en avril 2008.

La finalisation des programmes et la résolution des problèmes au niveau de l'urbanisme ont permis de lancer deux nouveaux concours, celui pour l'architecture de la Maison des Sciences Humaines et des Sciences Sociales ainsi que pour la Maison du Nombre qui accueillera les Sciences des Mathématiques et de l'Informatique.

Pour les bâtiments qui seront implantés dans l'enceinte immédiate des hauts fourneaux, le Fonds Belval poursuit une autre stratégie. Il procède par des missions d'architecte attribuées sur sélection de dossier suite à un appel de candidatures. Une mission d'architecte a été attribuée pour la réalisation de la Maison de l'Innovation qui sera construite à l'emplacement de la halle de coulée du haut fourneau B. La Maison de l'Innovation accueillera une partie des activités du CRP Henri Tudor. Le même principe a été retenu pour la bibliothèque universitaire qui sera aménagée dans l'ancien bâtiment de la Möllerei.

Les projets entamés en 2007, notamment les hauts fourneaux et l'Incubateur, ont également progressé. Les travaux de démantèlement des hauts fourneaux en vue de la réalisation du scénario « Monument dans la Cité » ont été poursuivis selon le planning établi au départ. Les espaces du haut fourneau A accueilleront le Centre National de la Culture Industrielle qui se vouera à la culture industrielle et au travail.

L'URBANISME DE LA CITE DES SCIENCES

Le programme de construction des institutions de la Cité des Sciences s'est concrétisé au cours de l'année 2007. Le Masterplan de Jo Coenen pour l'aménagement de la friche Belval a dû être adapté en fonction de cette évolution. En effet, le plan prévoyait l'implantation de la seule Faculté des Sciences et des Centres de Recherche Publics. La décision du gouvernement d'y loger les trois facultés, les services centraux de l'université et les centres de recherche publics a changé les données initiales. L'urbanisme sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, destinée à accueillir la Cité des Sciences, a dû être repensé en conséquence.

Une première réflexion avait été menée lors du workshop d'urbanisme organisé en 2005 par le Fonds Belval qui avait réuni les principaux acteurs concernés ainsi que des spécialistes dans le domaine. Le workshop a tracé différentes pistes d'adaptation du plan directeur afin de mieux répondre aux besoins de la Cité des Sciences et a formulé des recommandations pour le développement du projet.

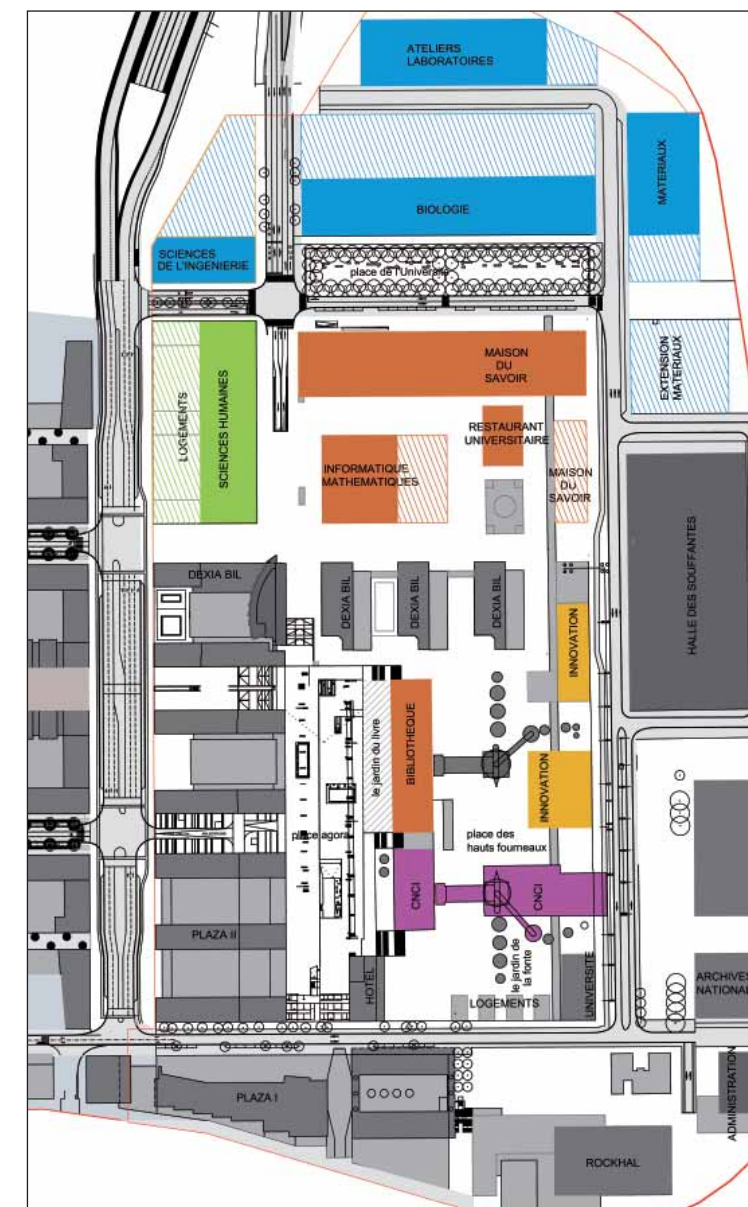
Ces recommandations ont servi de base aux réflexions des architectes qui participaient au concours de la Maison du Savoir, premier projet de la Cité des Sciences. Ce concours visait au-delà du simple projet d'architecture. Les concurrents devaient proposer une nouvelle vision pour l'urbanisme de la Cité des Sciences répondant aux exigences de l'université. Le programme de construction révisé totalise ainsi une surface de 451.000 m². Les Sciences naturelles occupent la place prépondérante avec 204.000 m² qui sont essentiellement destinées à la recherche dans les domaines des Mathématiques, de l'Informatique, de l'Ingénierie, de l'Environnement et de la Biologie. Les autres éléments du programme sont l'enseignement avec 58.000 m², les Sciences humaines avec 38.000 m², le Droit, l'Economie et les Finances avec 25.000 m², l'Innovation

avec 20.000 m² et le Social avec 26.000 m². Ce programme est destiné à 3.200 scientifiques auxquels il faut rajouter le personnel périphérique et 7.000 étudiants, soit une population active dépassant largement 10.000 personnes.

Conformément aux recommandations du workshop, les installations universitaires seront concentrées sur la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le concept de la Cité des Sciences repose sur le principe des maisons thématiques. Au centre de la composition se trouve la Maison du Savoir et le Rectorat qui forment ensemble le bâtiment central de l'université. Cet immeuble emblématique sera le lieu de rattachement des étudiants, des chercheurs, des professeurs, le centre de l'enseignement universitaire. Au Nord de la Maison du Savoir, sur la place de l'université, sont prévues les maisons thématiques des Sciences naturelles. Trois unités autonomes regroupant les Sciences des Matériaux, la Biologie Rouge et la Biologie Verte forment un ensemble interdisciplinaire alors que les Sciences de l'Ingénierie seront logées dans un immeuble situé à l'Est de la bretelle d'accès au boulevard Micheville.

Les Sciences des Mathématiques et de l'Informatique résideront, dans un premier temps, dans un immeuble situé au Sud de la Maison du Savoir. Dans une phase ultérieure, ce bâtiment servira d'extension pour la Maison des Sciences Humaines. Celle-ci accueillera toutes les disciplines de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation ainsi que le CEPS/INSTEAD.

Au Sud de la Terrasse seront implantées les fonctions universitaires qui, par leur nature, sont moins directement liées à l'enseignement proprement dit. Ainsi, la bibliothèque universitaire, l'une des institutions essentielles dans la vie universitaire, sera aménagée dans la Möllerei.



La Maison de l'Innovation, sorte de fabrique d'ingénierie surtout dans le domaine de l'Informatique, placée entre les deux hauts fourneaux, se trouve à proximité de l'Incubateur d'entreprises avec lequel elle forme une entité opérationnelle. Le Fonds National de la Recherche, l'un des acteurs majeurs de la recherche au Luxembourg élira également domicile dans la Maison de l'Innovation.

Le Centre National de la Culture Industrielle, projet d'intérêt régional, va investir le haut fourneau A qu'il exploitera à des fins d'exposition et de documentation.

Les Archives Nationales seront construites sur le terrain situé en face du futur immeuble administratif destiné aux administrations environnementales, pratiquement sur le même emplacement prévu pour le projet initial qui avait été abandonné en 2004 pour des raisons d'économies.

Ce programme essentiellement universitaire et culturel est complété par des fonctions accessoires indispensables à la vie urbaine. Ainsi, des logements pour étudiants, pour chercheurs et pour professeurs invités seront distribués sur l'ensemble du site.

LA MAISON DU SAVOIR

Le concours international d'architecture pour la réalisation du premier bâtiment universitaire appelé « Maison du Savoir » a été jugé le 12 mai 2007. Cet édifice, implanté au Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, sera le bâtiment central de la Cité des Sciences et le bâtiment de référence à caractère représentatif orienté vers le public. La Maison du Savoir accueillera les infrastructures d'enseignement communes aux départements de l'université et sera l'articulation centrale des activités estudiantines. En même temps, elle hébergera l'administration générale de l'université.

Les architectes Baumschlager & Eberle - Christian Bauer & Associés architectes ont remporté le 1^{er} prix du concours parmi 47 candidatures internationales. L'immeuble proposé consiste en une barre sur deux socles et une tour. L'idée des architectes de réunir en un même bâtiment l'enseignement et le Rectorat a trouvé une large approbation au sein du jury. De même, la conception d'une tour, qui, sans rivaliser ni avec les hauts fourneaux, ni avec le bâtiment de la Dexia, complète la silhouette émergente de Belval.

Sculpture emblématique, le bâtiment solitaire au Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux contribue à identifier le campus universitaire. L'enveloppe extérieure de la façade est conçue comme une peau homogène enveloppant la totalité du volume. Elle se compose de deux couches avec des éléments en acier inoxydable donnant lieu à un effet de moiré.

Le bâtiment a une surface brute d'environ 45.000 m². Il est organisé en trois grandes parties bien distinctes. Les fonctions qui ont un caractère essentiellement public comme les accès, le restaurant et le grand auditoire sont aménagés au rez-de-chaussée et au sous-sol, les salles d'enseignement sont logées dans la barre horizontale, l'administration et le Rectorat dans la tour. Le Rectorat et le bâtiment de l'enseignement et des espaces d'étudiants fonctionneront comme des entités séparées autonomes.

Le hall d'entrée du bâtiment de l'enseignement est l'accès principal de l'immeuble. Il mène vers les salles d'enseignement situées aux étages et vers le grand auditoire logé au sous-sol de l'immeuble. L'accès aux étages est facilité par des escaliers roulants.

Les salles d'enseignement constituent l'essentiel du programme de construction. Elles sont toutes aménagées dans la grande barre qui comporte trois niveaux. Les typologies des salles vont de la simple salle de cours à l'auditorium en passant par les salles de séminaires et les ateliers. Les salles de cours ont des jauges allant de 20 à 50 personnes, les auditoriums situés au deuxième étage de 60 places à 240 places. La capacité totale du bâtiment de l'enseignement a été calculée pour une population de 5.200 étudiants. Un taux d'occupation de 80 % a été pris en considération. Au total, le bâtiment dispose de 80 salles. Le rendement des salles pourra, cependant, être augmenté par un élargissement des plages d'occupation.

Située dans le socle, au-dessus du hall d'entrée du bâtiment de l'enseignement, la structure d'accueil pour les étudiants offre des salles de travail, une bibliothèque d'appoint, une salle de repos et de séjour ainsi que quelques bureaux et salles de réunion pour les besoins des organisations estudiantines.

Le grand auditoire situé en sous-sol a une capacité de 750 places. Il servira aux cours magistraux, aux grandes manifestations et aux conférences internes de l'université, mais aussi à des congrès et colloques externes. La salle est conçue et intégrée dans le concept d'ensemble de la Maison du Savoir de façon à en autoriser une exploitation autonome et indépendante du reste de l'immeuble. Elle dispose de sa périphérie fonctionnelle propre avec toutes les infrastructures techniques nécessaires, équipements de projection, traduction simultanée, amplification, raccordement au réseau Internet ainsi que

de quelques bureaux pour la gestion de congrès et autres manifestations. Ce sera une salle de grande qualité qui comblera une lacune régionale évidente.

Le restaurant sera aménagé dans un pavillon indépendant, posé sur la place, dans le prolongement de la fondation du haut fourneau C. Relié au foyer du grand auditoire par un accès en sous-sol, le restaurant vient compléter l'infrastructure du centre de conférences. Il est un élément essentiel dans la composition urbaine de la place qu'il ordonne en des espaces plus petits et conviviaux qui pourront servir de terrasses. Il est également un élément déterminant dans la vie socio-économique du lieu, dans la mesure où il n'est pas réservé aux seuls étudiants et aux employés de l'université mais ouvert à tout le monde.

La Maison du Savoir pourra être mise à disposition d'acteurs du secteur privé pour des conférences, des symposiums et autres manifestations, notamment des événements exigeant une infrastructure de conférences de haut niveau.

Un parking souterrain de plus de 500 emplacements sera construit sous la place publique. Accessible à partir de la grande rampe qui dessert également les parkings de la Dexia, il disposera d'une sortie indépendante qui déverse sur la place de l'université située au Nord de la Maison du Savoir.

Maîtrise d'oeuvre

Architecte:
Baumschlager & Eberle GmbH (A) et
Christian Bauer & Associés Architectes S.A. (L)
Spécialiste CVSE:
HL-Beratungs- und Beteiligungs GmbH (A)
Architecte paysagiste:
Büro Kiefer Landschaftsarchitekten (A)



CONCOURS ET PROJETS LANCES EN 2007

La Maison des Sciences humaines

Le concours d'architecture pour le bâtiment de la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education lancé le 5 septembre 2007, a généré 45 demandes de candidatures. Le jury s'est rassemblé le 28 novembre et a sélectionné huit participants. Le délai pour la remise des projets était fixé au 15 avril 2008.

Les candidats retenus :

- Jean-Marc IBOS Myrto VITART (F)
- Auer + Weber + Assoziierte (D)
- P.ARC – IB Itten + Brechbühl (L/CH)
- m³ architectes (L)
- Tatiana Fabeck – ABSCIS ontwerpgroep (L/B)
- Teisen & Giesler & Frank Nicklas (L)
- Poponcini & Lootens (B)
- Archibureau Pawlowski (L)

La Bibliothèque Universitaire

La Bibliothèque Universitaire sera aménagée dans l'ancien bâtiment de la Möllerei. L'édifice aura une surface estimée de +/- 12.000 m². L'appel de candidatures pour une mission d'architecte a été lancé le 25 octobre 2007. La date limite pour la remise des candidatures était le 14 décembre 2007. Le bureau d'architecture Hermann & Valentiny & Associés a été retenu pour la conception du bâtiment.

La Maison du Nombre

Un concours restreint d'architecture a été lancé en date du 20 novembre 2007 en vue de la construction du bâtiment des Mathématiques et de l'Informatique. L'édifice est destiné à accueillir les chercheurs et les étudiants en Master des disciplines liées à ces sciences. La surface du bâtiment est de +/- 25.000 m².

Le jury a sélectionné 8 projets sur la base de l'appel de candidatures. La date limite pour la remise des demandes de participation était fixée au 17 janvier 2008.

La Maison de l'Innovation

La Maison de l'Innovation comprenant une partie du Centre de Recherche Public Henri Tudor sera implantée à l'emplacement de l'ancienne halle de coulée du haut fourneau B. Elle aura une surface de +/- 15.000 m². L'appel de candidatures pour une mission d'architecte fut publié le 29 novembre 2007. La date limite pour la remise des candidatures était fixée au 31 janvier 2008.

L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES



L'Incubateur sera installé dans le bâtiment des anciens vestiaires des hauts fourneaux. Il accueillera des jeunes entreprises en voie de développement auxquelles il mettra à disposition des infrastructures communes. Le projet architectural propose un « bâtiment dans le bâtiment » permettant de conserver l'apparence extérieure de l'immeuble existant et d'intégrer dans cette enveloppe une seconde enveloppe fonctionnelle. Les travaux de construction ont débuté en mars 2007. La première opération portait sur le démantèlement de la structure existante dégageant ainsi tous les éléments et parties de l'ouvrage qui seront conservés dans leur état. La mise en service de l'Incubateur est prévue pour 2009.

Maîtrise d'œuvre

Architecte :
Arlette Schneiders Architecte
Ingénieur en génie civil :
Simon & Christiansen Ingénieurs-Conseils S.A.
Ingénieur en génie technique :
Sit-Lux S.A.

LE LYCEE TECHNIQUE

Suite à l'établissement du « Plan sectoriel Lycée », qui est une étude approfondie sur la situation future de la population scolaire, le gouvernement a décidé de construire un nouveau Lycée technique à Belval pour combler les insuffisances et pénuries de l'armature scolaire dans le Sud du Pays.

Un concours international entre architectes lancé en 2005 a primé la proposition du bureau Jim Clemes parmi 60 candidatures. Le programme de construction totalise une surface de quelques 45.000 m². Plus de 1.500 élèves et 200 enseignants fréquenteront le complexe scolaire.

Le Lycée technique de Belval sera implanté dans le parc Belval-Sud situé entre un nouveau quartier d'habitation et un quartier d'activités mixtes, le Square-Mile. Le parc sera en grande partie une zone de récréation publique. Disposant d'une superficie totale de 17,6 ha, il accueillera également le Centre sportif régional.

Le Lycée technique de Belval sera parfaitement desservi via le réseau ferroviaire et le réseau routier. Un arrêt Belval-Lycée qui sera aménagé entre Belval-Usines et Belvaux-Mairie permettra aux élèves arrivant en train d'accéder facilement



à leur établissement. Des chemins piétons et des pistes cyclables créeront des liens de mobilité douce vers les autres quartiers de Belval.

Le concept du projet architectural part de l'idée d'une intégration harmonieuse du bâtiment dans le parc et de la création d'un environnement favorable à l'épanouissement des élèves.

Grand solitaire au milieu d'un environnement vert, le bâtiment s'articule autour d'une cour intérieure qui est le lieu public des récréations et s'ouvre doucement vers l'intérieur en créant des espaces diversifiés évitant toute monotonie. La façade est formée de différentes couches successives, semi-perméables, jouant sur le contraste des couleurs et des matériaux. Le rez-de-chaussée en béton constitue le socle sur lequel reposent les deux étages supérieurs. De par ses fines structures métalliques et les grandes baies vitrées, la façade devient légère et transparente. Des stores extérieurs fixés à la structure d'acier protègent contre les irradiations du soleil. Les cours de récréation sont revêtues d'un dallage en béton coloré et agrémentées de plantations d'arbres qui créent des espaces de détente.

Le bâtiment se constitue de trois niveaux : socle (rez-de-chaussée), rez-de-jardin, 1er et 2ème étage. Le vaste hall d'entrée se développant partiellement sur deux niveaux forme avec le parvis le lieu de transition majeur entre le parc et l'enceinte scolaire. La base du bâtiment est formée par des volumes regroupant les espaces communs. Le rez-de-jardin comprend les ateliers ainsi que les infrastructures sportives. Les salles de cours se situent au 1er et 2ème étage.

Les fonctions communes à l'ensemble du complexe scolaire se regroupent au rez-de-chaussée et sont donc faciles d'accès. Ce sont le restaurant avec quelques 500 places, la bibliothèque,

les pièces réservées au corps enseignant et la salle des fêtes. Cette dernière a une capacité de 540 spectateurs, pendant des sessions d'exams elle peut héberger jusqu'à 150 élèves.

Les salles de classe se situent sur deux niveaux au-dessus du socle. Certaines classes sont orientées vers le parc, d'autres s'ouvrent vers le vaste patio intérieur. Les unités des salles de classe sont légèrement décalées les unes par rapport aux autres, créant ainsi des zones de couloirs de largeur différente. Dans les couloirs sont aménagés des espaces de repos et de rencontres. Les ateliers sont situés en contrebas et orientés sur des petites cours qui font la transition entre le parc et le bâtiment scolaire.

Dans sa séance publique du 19 juin 2007, la Chambre des Députés a voté la loi autorisant le gouvernement à procéder à la construction du Lycée secondaire et secondaire technique Belval situé sur le territoire de la commune de Sanem. L'inauguration du chantier était fixée au 30 janvier 2008. La mise en service du bâtiment est prévue pour la rentrée 2011.

Maîtrise d'œuvre

Architecte :
Atelier d'architecture et de design Jim Clemes S.A.
Ingénieur en génie civil :
Luxconsult S.A.
Ingénieur en génie technique :
Jean Schmit Engineering S.à.r.l.
Architecte paysagiste :
Hackl Hofman Freiraumplanung GmbH

LE PREMIER BÂTIMENT ADMINISTRATIF



Maîtrise d'œuvre

Architecte :
Bruck & Weckerle Architekten
Ingénieur en génie civil :
T6 S.à.r.l
Ingénieur en génie technique :
EKOPLAN S.A.

Suite à des mesures d'économies prises par le gouvernement, le projet du premier Bâtiment administratif de l'Etat à Belval avait été suspendu temporairement. Entre-temps, les futurs occupants ont été désignés et le programme a été finalisé. L'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission Nationale pour Protection des Données ainsi que le Fonds Belval en seront les prochains locataires.

Réétudié par les architectes, le projet a évolué pour couvrir les besoins spécifiques de ces services. Du simple immeuble administratif, le bâtiment a muté en un immeuble administratif et technique comportant notamment de nombreux laboratoires scientifiques performants en vue des analyses dans le domaine environnemental.

Le nouveau bâtiment est composé de deux volumes distincts, un socle sur lequel repose une tour de 60 mètres. Dans le socle sont essentiellement logés les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement, ainsi que certaines infrastructures communes, notamment les accès aux étages, une grande salle de conférences, modulable selon les besoins, ainsi qu'une cafétéria. Ces locaux peuvent être utilisés par tous les locataires de l'immeuble.

Les laboratoires scientifiques, réservés aux deux administrations environnementales, sont situés aux premier et second étages du socle de l'immeuble. Ce sont des locaux à haute technologie, équipés, entre autres, d'une climatisation performante pour garantir des conditions environnementales conformes aux exigences des procédures d'analyses prescrites par les instances d'agrégation.

La tour, à partir du quatrième étage, est réservée exclusivement à des surfaces de bureau qui sont développées sur les quatre façades autour d'un noyau central comportant les escaliers, les ascenseurs ainsi que les locaux sanitaires et techniques des étages respectifs.

Au sous-sol de l'immeuble sont aménagés les archives des administrations et un garage pour les voitures de service et de terrain des locataires. Les parkings pour le personnel sont disponibles dans les sous-sols de la Rockhal.

Le projet est dans sa phase de préparation des documents législatifs qui seront soumis au gouvernement et aux parlementaires.

LES HAUTS FOURNEAUX TRAVAUX PREPARATOIRES

Le scénario retenu par le gouvernement pour les hauts fourneaux prévoit la conservation du haut fourneau A en vue de l'implantation du Centre National de la Culture Industrielle et le maintien de la silhouette du haut fourneau B. Un élément majeur du haut fourneau B sera également conservé, à savoir le gueulard sans cloches, une invention importante dans l'évolution de la métallurgie au Grand-Duché de Luxembourg et dans le monde.

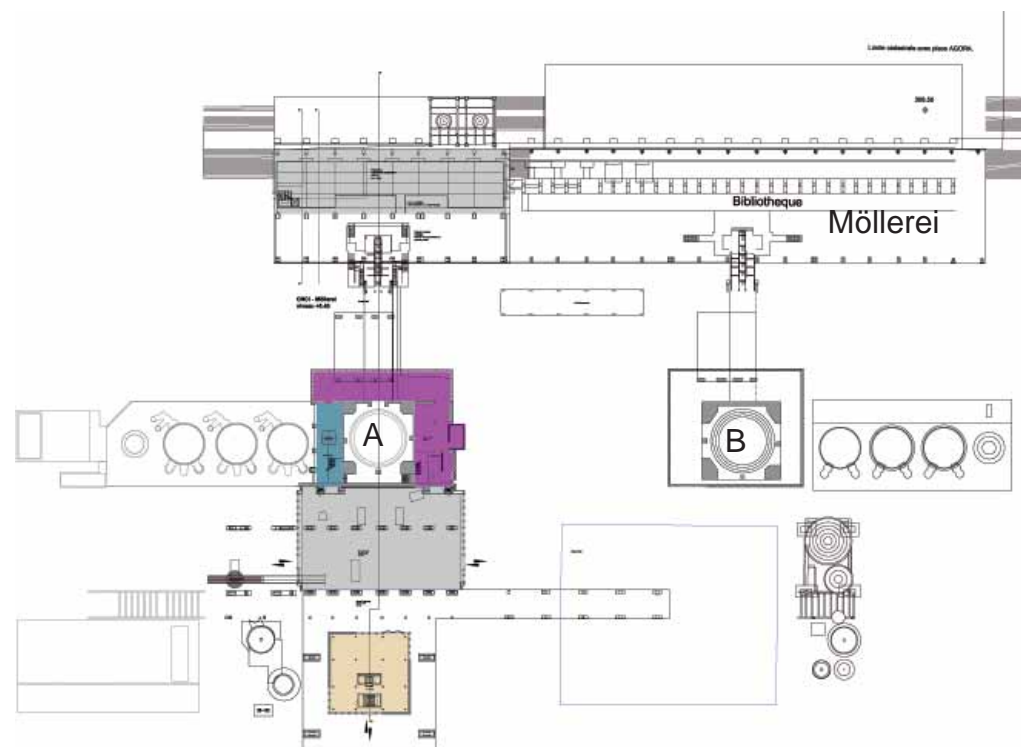
Le site des hauts fourneaux joue un rôle important dans le futur quartier urbain de la Cité des Sciences. En cette raison, l'intégration dans la ville des vestiges industriels a été un objectif majeur du premier concours d'architecture et

d'urbanisme lancé pour la Maison du Savoir. Le programme du concours exigeait notamment des propositions d'aménagement pour les surfaces libérées par le démantèlement d'une partie des installations industrielles et des solutions pour une réaffectation de certains bâtiments désignés.

Les travaux de démantèlement des hauts fourneaux représentant la phase préparatoire pour l'aménagement du site en vue de son utilisation publique ont débuté en janvier 2007 et dureront jusqu'au début 2009.



LE CENTRE NATIONAL DE LA CULTURE INDUSTRIELLE


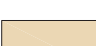


Le haut fourneau A sera le lieu d'accueil pour le Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) dont une des vocations est de documenter et de valoriser l'histoire de la sidérurgie au Luxembourg.

Ancien symbole d'un haut lieu de la production métallurgique au niveau européen, le site des hauts fourneaux de Belval est un endroit prédestiné à prêter témoignage de l'histoire industrielle du pays.

Les vestiges de la sidérurgie seront rendus accessibles au public qui aura le choix entre différentes options de parcours. En visite accompagnée ou sur des circuits libres, les visiteurs découvriront le fonctionnement d'un haut four-

LEGENDE

	Accueil et manifestations temporaires, halle des coulées HFA et Möllerei
	Expositions temporaires, soubassement HFA
	Départ circuits de visite
	Bibliothèque-médiathèque, service pédagogique, administration

neau et le processus de la production de la fonte. Les principales stations du parcours accessibles en visite libre seront : la Möllerei (bâtiment de la préparation de la charge), le plancher de gueulard, le plancher de travail, les soubassements du haut fourneau et le plancher de coulées.

Des activités temporaires sur des thèmes liés à l'industrie, aux technologies et aux sciences dans le passé et présent seront développées dans les espaces aménagés au sein du site industriel.

Les lieux les plus appropriés pour l'exploitation du CNCI sont : les soubassements du haut fourneau, l'espace sous la halle de coulées et finalement la travée Ouest de la Möllerei. Ces espaces sont tous au contact direct avec la ville et autorisent ainsi une accessibilité aisée et différenciée ce qui confère à l'ensemble la flexibilité d'exploitation souhaitée.

Une construction nouvelle qui sera implantée à l'emplacement des anciens silos à sable dans la halle de coulées accueillera la bibliothèque-médiathèque, les services pédagogiques et l'administration du centre. Le rez-de-chaussée constituera une vitrine vers l'extérieur de l'institution et restera flexible pour des besoins divers. Le bâtiment dans son ensemble sera modulable grâce à des planchers à cloisons amovibles pouvant s'adapter aux évolutions futures du centre. Seuls les dessertes verticales et les locaux sanitaires resteront figés.

Les soubassements du haut fourneau A seront affectés à des activités temporaires liées à la sidérurgie tandis que l'espace en dessous de la halle des coulées sera le lieu d'accueil central et d'orientation du public. Finalement, la Möllerei disposera d'une surface de quelques 1.000 m² pour l'organisation d'expositions temporaires, de congrès culturels, de manifestations publiques ou privées de petite et moyenne envergure recherchant un cadre hors du commun.

Sur la base du concept général élaboré en 2004, le Fonds Belval poursuit les travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un projet de loi pour la construction et l'exploitation du CNCI.



LE PAVILLON D'INFORMATION SKIP

info skip

Mittwoch, den 14. November 2007
ARCHITEKTURVORTRAG

Bauten und Projekte
Dietmar Eberle

FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE AU LUXEMBOURG
1 rue de l'Aclérie L-1112 Luxembourg

www.fondarch.lu

Die Architekten Baumschlager - Eberle, zusammen mit Christian Bauer, sind die Gewinner des Wettbewerbs für das erste Gebäude der Universität in Belval. Das Architekturbüro wurde 1985 von Carlo Baumschlager und Dietmar Eberle gegründet und hat viele internationale Projekte realisiert. 2001 wurde das Büro Preisträger des begehrten World Architecture Award. Dietmar Eberle lehrt seit 1999 an der ETH in Zürich. In seinem Vortrag stellt er den Entwurf für die Maison du Savoir sowie weitere Bauten und Projekte vor.

Der Vortrag ist in deutscher Sprache.
Organisiert in Zusammenarbeit mit der Stiftung für Architektur.

Beginn: 19 Uhr
Adresse: Skip, rond-point Raemerich, 10 rue Henri Koch, Esch/Alzette
Parking: CNFPC
Info: Le Fonds Belval, Tel. 25 840-227

LE FONDS BELVAL
Tel. 25 840-1 - Fax. 25 840 300 - fb@fonds-belval.lu - www.fonds-belval.lu

Au Pavillon Skip s'est déroulé la deuxième partie du cycle de conférences sur « L'industrie luxembourgeoise face aux défis du XXI^e siècle » entamé en 2006. Ce cycle était organisé par le Fonds Belval en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, la Chambre de Commerce et Luxinnovation.

Les conférences d'architecture organisées en 2007 ont largement contribué à confirmer le Pavillon Skip comme lieu de rencontres d'amateurs et de professionnels de l'architecture. En automne, les architectes primés au concours pour la Maison du Savoir de l'Université du Luxembourg étaient invités à présenter leurs projets.

Par ailleurs, le Pavillon Skip a accueilli toutes les réunions en relation avec le concours pour la Maison du Savoir – colloque candidats, réunions jury – ainsi que l'exposition des projets ouverte au public.

Au-delà des manifestations organisées par le Fonds Belval, l'établissement public doit répondre à une demande croissante de visites de la part de structures et de groupes les plus divers. Ainsi, en 2007, le Fonds Belval a accueilli au Skip des élèves de lycées, des étudiants d'universités étrangères et d'autres structures intéressées à découvrir l'état d'avancement des projets de la Cité des Sciences.

Finalement, le Pavillon Skip est devenu un lieu privilégié pour l'organisation de manifestations en relation avec le développement du site de Belval et la région Sud. Loué à des associations pour des réunions ou présentations publiques, le Skip occupe d'avantage le rôle d'un petit centre culturel bien spécifique et atteint ainsi les objectifs qui lui étaient attribués au départ.

La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champs d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont :

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval
Professeur-attaché au Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame Maryse Scholtes

Première Conseillère de Gouvernement au Ministère des Travaux Publics

Monsieur Georges Molitor

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Guy Besch

Ingénieur de la direction stratégie et planification du Ministère des Transports

Monsieur Tom Weisgerber

Inspecteur des Finances 1ère classe à l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Mario Grotz

Attaché de Gouvernement au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Monsieur Paul Schuh

Conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'Etat, Service des Médias et des Communications

Monsieur Daniel Miltgen

Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Monsieur Raymond Straus

Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Monsieur Claude Franck

Conseiller de direction 1ère classe au Ministère de l'Environnement

Madame Maryse Fisch

Conseillère de Gouvernement au Ministère du Travail et de l'Emploi

Monsieur Pierre Lammar

Conseiller de direction au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Monsieur Philippe Peters

Attaché de Gouvernement 1er en rang au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Pour les communes d'Esch/Alzette et de Sanem:

Monsieur Robert Rings

Échevin de la Commune de Sanem

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Le Conseil d'Administration a eu sa réunion constitutive en date du 25 septembre 2002 en présence de Madame la Ministre des Travaux Publics.

Le Bureau chargé d'organiser le suivi ainsi que le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

Les Membres du Bureau :

Monsieur	G. Dondelinger
Madame	M. Scholtes
Monsieur	T. Weisgerber
Monsieur	G. Besch
Monsieur	P. Peters





C. Bizzari



X. Cavallone



E. Brachmond



D. Di Santo



V. Diderrich



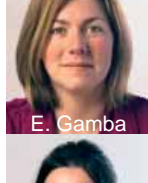
S. El Amrani



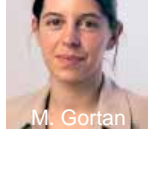
A. Fixmer



S. Frieres



E. Gamba



M. Gortan

Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et sociologues qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer
Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer
Ingénieur, Directeur adjoint

Eliane Brachmond
Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Annick Vaz
Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor
Secrétaire

Sylvie Weis
Secrétaire-réceptionniste

Sidi El Amrani
Responsable informatique

Xavier Cavallone
Ingénieur informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidi-

tés, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich
Économiste, chef du service financier

Estelle Gamba
Assistante comptable, secrétaire

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta
Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo
Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier
Architecte, chef de projet

Guy Spenner
Ingénieur génie technique, chef de projet

Monica Gortan
Technicienne diplômée

Claudia Bizzari
Technicienne diplômée

Antoinette Lorang
Historienne de l'Art, chargée de mission culture et communication

Michèle Lamesch
Géographe,
chargée de recherche programmation

Bernard Soquay
Ingénieur industriel,
chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres
Ingénieur industriel
chargé d'affaires techniques



M. Lamesch



A. Lorang



M. Schweitzer



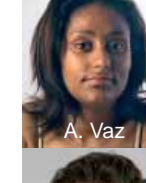
B. Soquay



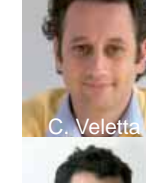
G. Spenner



N. Tibor



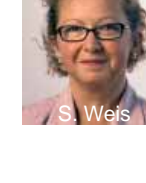
A. Vaz



C. Veletta



L. Wercollier



S. Weis

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.

Deloitte.

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Au Conseil d'Administration du
Fonds Belval (Etablissement Public)

Deloitte SA
Audit, Tax, Consulting,
Financial Advisory Services
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg
Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 401
www.deloitte.lu

Conformément au mandat donné par le Ministère des Travaux Publics, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public, Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Audit • Tax • Consulting • Financial Advisory •

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Société Anonyme
RCS Luxembourg B 67 095
Autorisation d'établissement: n° 88607

Deloitte.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 7 aux comptes annuels. Depuis fin 2006, le Fonds Belval est défendeur dans une action intentée par un fournisseur. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ce litige. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les états financiers.

Deloitte S.A.
Réviseur d'entreprises



Georges Kioes
Partner

Le 18 mars 2008

BILAN au 31 décembre 2007 (exprimé en EUR)

ACTIF	2007	2006
Actif immobilisé (Notes 2 et 3)		
Immobilisations incorporelles		
Licences et logiciels	27'438.03	45'673.48
Immobilisations corporelles		
Constructions	686'172.57	922'028.85
Installations techniques et machines	87'448.11	114'742.99
Autres installations, outillage et mobilier	136'490.19	158'763.72
	937'548.90	1'241'209.04
Actif circulant		
Dépenses réalisées sur les projets en cours (Notes 2 & 6)	50'498'803.01	42'833'277.67
Autres créances		
d'une durée résiduelle inférieure à 1 an	1'125.00	1'545.57
d'une durée résiduelle supérieure à 1 an (Note 5)	849'560.12	412'400.16
Avoirs en banques, avoires en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	1'938'778.74	1'522'090.32
	53'288'266.87	44'769'313.72
TOTAL DE L'ACTIF	54'225'815.77	46'010'522.76

BILAN au 31 décembre 2007 (exprimé en EUR)

PASSIF	2007	2006
Capitaux Propres		
Capital souscrit (Note 4)	3'500'000.00	3'500'000.00
Résultats reportés	-2'104'228.41	-2'415'756.48
Résultat de l'exercice	396'112.47	311'528.07
Subventions d'investissement (Note 5)	23'234.37	29'042.74
	1'815'118.43	1'424'814.33
Dettes		
Interventions de l'Etat		
Subventions d'investissement sur projets (Note 5)	800'000.00	0.00
Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)	2'100'000.00	2'100'000.00
	2'900'000.00	2'100'000.00
Dettes sur les projets en-cours		
Dettes sur les projets en-cours supérieures à un an		
a) Dettes envers établissements de crédit (Note 9)	45'888'049.36	39'875'212.97
c) Dettes fiscales	72'367.40	212'212.96
c) Dettes sur achats et prestations de services (Note 10)	117'690.51	486'769.05
Dettes sur les projets en-cours inférieures à un an		
a) Dettes sur achats et prestations de services	2'187'501.02	563'282.21
	48'265'608.29	41'137'477.19
Dettes sur les projets clôturés		
Dettes sur les projets clôturés supérieures à un an	1'154'754.55	1'127'028.65
Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval		
Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval inférieures à un an		
a) Dettes sur achats et prestations de services (< 1an)	32'177.71	148'425.90
b) Dettes fiscales	16'168.08	15'102.45
c) Dettes au titre de la sécurité sociale	41'988.71	57'674.24
	90'334.50	221'202.59
TOTAL DU PASSIF	54'225'815.77	46'010'522.76

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007
(exprimé en EUR)

	2007	2006
CHARGES		
Variation de stock	0.00	10'534'972.11
Consommation de marchandises, de matières premières et de consommables	237'458.97	854'271.39
Frais de personnel (Note 2 et 12)		
Salaires et traitements	1'225'198.60	1'227'984.87
Charges sociales	135'553.64	147'176.67
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	383'636.03	287'870.45
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	2'080.18	18'399.86
Autres charges d'exploitation (Note 13)	71'122.19	99'877.61
Intérêts et charges assimilées (Note 8)	1'095.67	2'625.06
Bénéfice de l'exercice	396'112.47	311'528.07
TOTAL DES CHARGES	<u>2'452'257.75</u>	<u>13'484'706.09</u>
PRODUITS		
Projets en cours sorties resp. transférés (Note 6)	0.00	10'534'972.11
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 11)	2'400'000.00	2'900'000.00
Autres produits d'exploitation (Note 5)	34'981.33	20'089.39
Autres intérêts et produits assimilés autres intérêts et produits assimilés	17'276.42	29'644.59
TOTAL DES PRODUITS	<u>2'452'257.75</u>	<u>13'484'706.09</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2007

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25%

- Autres installations et outillage : 25 %

- Mobilier : 10 %

Projets en cours

Le coût des travaux engagés dans le cadre de la mission de l'établissement est activé, et un suivi projet par projet sur la durée totale de réalisation est assuré.

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2007

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

En Euro	Valeur brute au 01.01.07	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.07	Cumul de correction de valeur au 01.01.07	Correction de valeur de l'exercice	Correction de valeur sorties	Cumul de correction de valeur au 31.12.07	Valeur nette comptable au 31.12.06	Valeur nette comptable au 31.12.07
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
- Licences et softwares	618963.69	5496.33	0.00	624460.02	573290.24	23731.75	0.00	597021.99	45673.45	27438.03
Total Immobilisations incorporelles	618963.69	5496.33	0.00	624460.02	573290.24	23731.75	0.00	597021.99	45673.45	27438.03
<u>Immobilisations corporelles</u>										
- Constructions	1053747.26	36774.05	0.00	1090521.31	131718.41	272630.33	0.00	404348.74	922028.85	686172.57
- Installations techniques et machines	465381.47	20209.61	0.00	485591.08	350638.48	47504.56	0.00	398143.04	114742.99	87448.11
- Autres installations outillages et mobiliers	453185.02	17495.54	0.00	470680.56	294421.27	39769.39	0.00	334190.66	158763.75	136490.19
Total Immobilisations corporelles	1972313.75	74479.20	0.00	2046792.95	776778.16	359904.28	0.00	1136682.44	1195535.59	910110.87
Total Immobilisations	2591277.44	79975.53	0.00	2671252.97	1350068.40	383636.03	0.00	1733704.43	1241209.04	937548.90

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2007

Note 4 – Dotations en capital

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

Note 5 – Subventions d'investissements

Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public Fonds Belval, le Ministère des Travaux Publics a pré-financé certains équipements qui après la création officielle de l'établissement public ont été intégrés dans l'actif de celui-ci.

Le montant total de ces préfinancements/subventions s'élève à EUR 269.105,69 et est amorti selon un rythme identique à la durée d'amortissement comptable desdits équipements.

Au cours de l'exercice 2007, la quote-part reprise en résultat et enregistrée en Autres produits d'exploitation est de EUR 5.808,37.

Dans le cadre du projet de la construction du Centre de recherche public Gabriel Lippmann, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 2.062.000,76.

Au cours des exercices 2005 et 2006, le montant versé relatif à cette convention est de EUR 1.649.600,61 et le montant restant à recevoir par le Fonds Belval est de EUR 412.400,16.

Ce dernier montant est présenté à l'actif du Bilan dans le poste « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Centre national de la culture industrielle sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé une autre convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 800.000,00.

Au cours de l'exercice 2007, le montant versé relatif à cette convention est de EUR 362.840,04. Le montant restant à recevoir de EUR 437.159,96 est présenté à l'actif du Bilan dans le poste « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Note 6 – Projets en cours

Le montant des coûts engagés sur les projets en cours s'élevait à EUR 78.735.538 au 31 décembre 2007, y inclus un montant EUR 50.498.803,01 relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2007 et activées en tant que projets en cours. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses engagées	Dépenses réalisées	Soide des dépenses engagées et non réalisées	Montant emprunté au 31 décembre 2006
Centre national de la culture industrielle sur le site des hauts fourneaux	15'748'373	12'201'227	6'784'151,59	5'417'075	5'875'621,39
Centre de musique amplifiée	31'641'571	33'327'621	33'320'949,67	6'671	33'228'638,22
Nouvelles archives nationales		5'402'968	2'721'110,47	2'681'858	
Incubateur	13'547'226	3'921'412	1'079'064,73	2'842'347	809'755,76
Bâtiment administratif 1		5'195'138	1'271'353,65	3'923'784	
Lycée technique		8'049'966	2'400'931,26	5'649'035	
Halle des soufflantes	115'160'627	33'274	32'872,81	401	
Maison du Savoir (Centre de conférences)		10'234'534	2'843'986,57	7'390'547	
Maison des Sciences humaines		74'907	171'09,04	57'798	
Bibliothèque universitaire		63'595	5'615,08	57'980	
Maison du Nombre		46'550	16'251,07	30'299	
Maison de l'Innovation		9'200	5'149,45	4'051	
Maison de l'Environnement		258	257,62	0	
Urbanisme - préétudes générales - (1)		452'635	277'747,10	174'888	
Sous-total	176'097'797	79'013'285	50'776'550,11	28'236'734	39'914'015,37
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-2'777'47	-2'777'47,10		
Emprunt pour le financement des études préliminaires					5'974'033,99
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois (Note 8)					2'100'000,00
Montants total		78'735'538	50'498'803,01		0,00
Montants indiqués au bilan			50'498'803,01		47'988'049,36

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2007
Note 6 – Projets en cours (Suite)

(1) Les coûts inhérents aux préétudes générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Pour l'année 2007, la correction de valeur ainsi passée au compte de profits et pertes s'élève à EUR 2.080,18.

Note 7 – Provision pour risques et charges

Au cours de l'exercice 2007, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de EUR 3.698.033,25. Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont à ce jour insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ce litige. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêt des comptes de l'année 2007.

Note 8 – Dette envers l'Etat luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de EUR 2.100.000 de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 9 – Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, une ligne de crédit garantie par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés a été accordée au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 10 – Dettes sur achats dont l'exigibilité est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont l'exigibilité est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 11 – Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement de EUR 2.400.000,00 a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Note 12 – Personnel

Au 31 décembre 2007, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 20 personnes (20 au 31 décembre 2006).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2007

Note 13 – Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé pour l'exercice 2007 à EUR 71.122,19 (EUR 99.877,61 au 31 décembre 2006).

Note 14 – Engagements hors bilan

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2007 à EUR 78'735'538 tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à EUR 56.543.000 au 31 décembre 2007. Le montant utilisé au 31 décembre 2007 s'élève à EUR 39.914.015,37.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de EUR 5.762.000, le montant de EUR 5.974.033,99 est utilisé au 31 décembre 2007, une nouvelle convention adaptée aux besoins en financement est en cours d'élaboration.